



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 19h00

ORDRE DU JOUR

- 1 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
- 2 METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - PROLONGATION DES FONDS DE CONCOURS PREVUS PAR LE CONTRAT COMMUNAUTAIRE PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT
- 3 APPROBATION MOUVEMENTS REGULARISATION OPERATION SUR MANDAT DGFIP
- 4 ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCES IRRECOUVRABLES
- 5 ACQUISITION D'UNE LICENCE IV
- 6 APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT PORTANT EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET SES MEMBRES AU TITRE DES TRANSFERTS ET RESTITUTION DE COMPETENCES
- 7 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET SES COMMUNES MEMBRES
- 8 DESIGNATION D'UN ELU EN VERTU DE L'ARTICLE L422-7 DU CODE DE L'URBANISME
- 9 COMMUNES FORESTIERES DES BOUCHES-DU-RHONE - ADHESION 2025
- 10 APPROBATON DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS
- 11 CESSION DES PARCELLES AD 90 LIEUDIT LES TUILIERES ET A841 LIEUDIT COLLET DE GONTARD
- 12 CONSTATATION DE LA DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE AT149 – 24, AVENUE DES ALPILLES (ancienne Gendarmerie)
- 13 CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2025-2026 LA ROQUE D'ANTHERON/DEPARTEMENT - DISPOSITIF PROVENCE EN SCENE
- 14 CREATION DE POSTES
- 15 DELIBERATION AUTORISANT LE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- 16 EMPLOI DE CUISINIER EN RESTAURATION COLLECTIVE : AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
- 17 INSTAURATION DE L'INDEMNITE DE MANIEMENT DE FONDS
- 18 AUTORISATION D'ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES AU SEIN DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON ET LE DEPOT DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT AUPRES DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE
- 19 EMPLOI D'AGENT POLYVALENT AU SEIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
- 20 MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (Modification inférieure ou égale à 10% du temps de travail)
- 21 CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CREATION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) INTERCOMMUNAL ITINERANT